Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 003-210303046-20250409-DELIB202524-DE

N° 24 / 2025

MAIRIE DE VENDAT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ALLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDAT

Séance du 09 avril 2025

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	17	17

Date de la convocation
01.04.2025

Date d'affichage
16.04.2025

Amendes de Police – Année 2025.

7 Finances locales
7.5 Subventions

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en S/Préfecture
le
et publication ou notification
du

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vendat, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, Maire.

Présents : tous les conseillers municipaux, sauf
- Monsieur Jean-François JANIN,
- Monsieur Simon LACOSTE.

Secrétaire de séance : Madame BAURY Aline.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que certains travaux d'aménagement en matière de sécurité routière et de signalisation directionnelle sont nécessaires sur la Commune,

Considérant que certains secteurs de la Commune sont particulièrement dangereux dus à la vitesse excessive et qu'il y a lieu de réaliser des travaux pour les exigences de la sécurité routière,

Considérant que les travaux précités peuvent être éventuellement éligibles à la subvention provenant de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière,

Vu les différents devis estimatifs annexés à la présente,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE
À l'unanimité

1°) D'approuver, dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière, les devis HT s'établissant comme suit :

.../...

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 003-210303046-20250409-DELIB202524-DE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- Aménagement sécuritaire - Rue de Lourdy 24 978,00 €

- Travaux de marquage au sol : 3 731,00 €

- Achat de panneaux de signalisation : 5 120,33 €

Soit un total de : 33 829,33 €

2°) De solliciter, à ce titre, auprès du Conseil Départemental de l'Allier, une subvention aussi élevée que possible au titre de la répartition du produit des amendes de police 2025.

3°) Les crédits sont prévus au budget communal 2025.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE VENDAT
03 (Allier)

Jean-Marc GERMANANGUE